

COMMISSION DE DISCIPLINE

PROCES VERBAL N° 16

Séance du: 16-01-2019

Membres Présents:

- Mr. GUETTAF TEMAM A/Aziz _____ Président
- Mr ZENDAGUI HACHEMI _____ S.G
- Mr. DJABOU M^{ed} KHEMISSI _____ membre
- Mr BEN SALEM ABDELAZIZ _____ membre

Ordre du jour:

- Etude des Affaires Disciplinaires
- Journée du: 15-01-2019

AFFAIRE 205

Rencontre: NJB // MCEL COUPE WILAYA (s)
du:15/01/2019

Joueurs Avertis :

- 1/-DJOUADI BOUBAKER SEDDIK ,LN°1810738 – NJB
 - Avertissement pour C.D: un (01) match ferme +1.000,00 DA (ART 101 RG FAF).
- 2/-LAKSOURI MED AYMEN ,LN°1810082 – NJB
 - Avertissement pour A.J.
- 3/-MESSAOUDI HOUSSEM EDDINE ,LN°1810077 – NJB
 - Avertissement pour A.J.
- 4/-MASMOUDI RAMZI ,LN°1810153 – MCEL
 - Avertissement pour A.J.

AFFAIRE 206

Rencontre: NZEO // CCO COUPE WILAYA (s)
du:15/01/2019

Joueurs Avertis :

- 1/-ADOUANE MED YAZID ,LN°1810181 – CCO
 - Avertissement pour C.A.S.
- 2/-BERREGHIS YUCEF ,LN°1810251 – NZEO
 - Avertissement pour J.D.

AFFAIRE 207

Rencontre: CSChaiba // CSChetma COUPE WILAYA (s)

Joueurs Avertis :

- 1/-SELIKH ABDELHAFID, LN°1810368 –CSChaiba
 - Avertissement pour C.A.S.
- 2/-DJABOU BADREDDINE, LN°1840596 –CSChetma
 - Avertissement pour C.A.S.
- 3/-SOLTANE FARES , LN°1810097 –CSChetma
 - Avertissement pour C.A.S.
- 4/-DJAMALI ADEL , LN°1810801 –CSChetma
 - Avertissement pour C.A.S.
- 5/-SEGUENI AYOUB SABER, LN°1810498 –CSChetma
 - Avertissement pour C.A.S.

AFFAIRE 208

Rencontre: CSEB // UEA COUPE WILAYA (s)
du:15/01/2019

Joueurs Avertis :

- 1/-KRAA LAMINE , LN°1810380 –CSEB
 - Avertissement pour C.A.S.
- 2/-BENTOMA ABDELHALIM , LN°1810122 –UEA
 - Avertissement pour C.A.S.

AFFAIRE 209

Rencontre: ACB // CRO COUPE WILAYA (s)
du:01/01/2019

Joueurs Avertis :

du:15/01/2019

2/-ZAKARIA ALAIAT, LN°1810275 – ACB

- Avertissement pour C.A.S.

3/-GACEM NACREDDINE, LN°1810263 – ACB

- Avertissement pour C.A.S.

AFFAIRE 210

Rencontre: ESEK // JSKAN COUPE WILAYA (S)

du:15/01/2019

Joueurs Avertis :

1/-DASS AKRAM ,LN°1810029 – JSKAN

- Avertissement pour C.A.S.

2/- SAADIA AIMEN ,LN°1810038 – JSKAN

- Avertissement pour C.A.S.

3/- BAA ADEL ,LN°1810039 – JSKAN

- Avertissement pour C.D : un (01) match ferme +1.000,00 DA (ART 101 RG FAF).

4/-LAIFA RABIE ,LN°1810028 – JSKAN

- Avertissement pour C.A.S.

5/- CHELOUAI HAMZA ,LN°1810663 – ESEK

- Avertissement pour C.A.S.

6/- LANANI KAIS ,LN°1810676 – ESEK

- Avertissement pour C.A.S.

7/- ZEMIRI AZEDDINE ,LN°1810678 – ESEK

- Avertissement pour C.A.S.

AFFAIRE 211

Demande de régularisation

Demande de regularidation d'une situation disiplinarye introduite par le club MCEL EL GHROUSS sur la participation de 02 joueurs suspendus alors qu'ils se trouvaient sous le coup d'une suspension à savoir :

- BENZETTA TOUFIK LN° 1810152.
- BENALIA FOUAD LN° 1810138.

ces joueurs ont été suspendus d'un match ferme avec leur club MCEL EL GHROUSS.

A cet effet et en application de l'article 134 RG/FAF

1/-HADDOUF AHMED ,LN°1810546 – CRO

- Avertissement pour A.J.
- BENZETTA TOUFIK LN° 1810152.
- BENALIA FOUAD LN° 1810138.

MCEL EL GHROUSS sont suspendus d'un (01) match ferme + la sanction initiale (1+1) : 02 matchs fermes à chacun à compter du 13/01/2019.

AFFAIRE 212

Rencontre: CSEB // CSChaiba cadetdu:12/01/2019

- partie arrêtée à la 60eme de jeu alors que le score était de :
- CSEB (01) CSChaiba (01) : suite à l'abandon du terrain par le club CSChaiba.
- par ces motifs et, en application de l'article 52 RG/FAF, la commission de discipline décide :
- match perdu par pénalités pour le club CSChaiba.
 - CSEB (03) points CSChaiba 03 buts.
 - CSChaiba (00) point 00 but
- une amende de 2500.00 DA est infligée au club CSChaiba.

AFFAIRE 213

Régularisation D'une Situation Disciplinaire

Demande de régularisation d'une situation disciplinaire introduite par le club UEA EL AMRI sur la participation du joueur SAKHRI MILOUD LN° 1810125, alors qu'il se trouvait sous le coup d'une suspension.

Ce joueur a été suspendu d'un match ferme avec son club UEA EL AMRI.

A cet effet et, en application de l'article 134 RG FAF, la commission de discipline décide :

Suspension du joueur SAKHRI MILOUD LN° 1810125, UEA EL AMRI, d'un (01) match ferme en plus de la Sanction initiale (1+1)=2 matchs fermes et ce, à compter du 03 janvier 2019.

LE PAYEMENT DES AMENDES DES CLUBS DOIT

ETRE EFFECTUE DANS UN DELAI DE (30)

JOURS

SOIT AVANT LE

01/02/2019

GUETTAF TEMAM ABDELAZIZ